

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU  
MOMENT DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE No.42A

le 16 octobre 1967

Bureau de Presse  
866 United Nations Plaza  
New York, N.Y.  
Plaza 1-5600

RADIATIONS IONISANTES

TEXTE DE LA DECLARATION DU REPRESENTANT DU  
CANADA, M. L'AMBASSADEUR PAUL BEAULIEU, A LA  
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE, LE LUNDI,  
16 OCTOBRE 1967.

Monsieur le Président,

Au cours de ses douze années d'existence, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a rendu de précieux services à la communauté internationale en rassemblant les renseignements radiologiques fournis par les états membres des Nations Unies, en en faisant un résumé et en faisant rapport sur les effets des radiations sur l'être humain, de même qu'en suggérant et évaluant des projets de recherche dans le domaine des radiations ionisantes, projets qui méritent une étude complémentaire.

Les risques virtuels de radiations découlant de la possibilité d'une mise au point dans le futur ou de l'utilisation d'armes nucléaires, font ressortir la nécessité du Comité scientifique qui groupe des savants éminents en ce domaine, recrutés parmi les différentes parties du monde.

Lors de la réunion du Comité scientifique à New York en juin 1966, le Secrétaire général a suggéré au Comité de s'attaquer à deux problèmes qui requièrent toujours une étude. Le premier consiste dans la prise de mesures qui pourront réduire le volume des renseignements relatifs aux niveaux mondiaux de radiation et se borner aux renseignements qui ont directement trait à l'évaluation du rayonnement sur l'homme. Le Secrétariat, les états membres et les institutions spécialisées en ce domaine peuvent, en se guidant sur des critères spécifiques, jouer un rôle utile par une analyse préalable des renseignements recueillis et ainsi réduire la quantité des données soumises au Comité.

L'autre problème soulevé par le Secrétaire général et auquel avait à faire face le Comité, était l'épuisement des questions biologiques à étudier, ce qui rendait pas souhaitable pour le moment la préparation d'un autre rapport complet. En conséquence, le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes a décidé, lors de sa dix-septième réunion tenue à Genève, de ne présenter son prochain rapport complet à l'Assemblée générale qu'en 1969.